

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DLH 31 13 rue d'Armaillé (17e) – Remplacement de porte – Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-17 relatif aux déclarations préalables ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer une déclaration préalable nécessaire aux travaux de remplacement de la porte d'entrée du local du 13 rue d'Armaillé à Paris 17e ;

Vu la saisine du Conseil du 17e arrondissement en date du 6 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une déclaration préalable nécessaire aux travaux de remplacement de la porte d'entrée du local du 13 rue d'Armaillé à Paris 17e.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO